



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 avril 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1

**RÉSOLUTION 2023-04-066**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2

**RÉSOLUTION 2023-04-067**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec l'ajout du point suivant :

*8.6 Offre de service d'AJ Environnement – étude écologique et demande d'autorisation ministérielle projet ponceau chemin de la Rivière-Rouge*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2023**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
  - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois de mars 2023
  - 6.2. Nomination de monsieur Guy Gauthier, membre du comité voirie et hygiène du milieu



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

- 6.3. Confirmer embauche de Céline Chicoine, à titre de technicienne comptable
  - 6.4. Confirmer embauche de Kim Hut, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement
  - 6.5. Embauche d'une coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, poste cadre
  - 6.6. Embauche d'une aide en urbanisme, poste saisonnier, temps plein
  - 6.7. Embauche de monsieur Bertrand Charette, à titre de pompier temps partiel
  - 6.8. Embauche de monsieur William Marleau, à titre de pompier temps partiel
  - 6.9. Audit de performance - dépôt des rapports portant sur l'information sur le site Web des municipalités
  - 6.10. Protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
  - 6.11. Demande d'appui de la MRC de Matawinie quant à la location court terme sur bail de villégiature
7. Sécurité publique
- 7.1. Autorisation d'appel d'offres pour la construction d'un garage municipal et la rénovation de la caserne incendie
8. Travaux publics et hygiène du milieu
- 8.1. Demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
  - 8.2. Autoriser l'achat d'un conteneur pour les produits électroniques
  - 8.3. Demande d'adhésion à la Régie de collecte environnementale de la Rouge
  - 8.4. Autorisation de paiement et décompte no 3 à l'entrepreneur Hydro-Mec HP - projet mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration
  - 8.5. Convention d'aide financière programme d'aide à la voirie locale, volet double vocation – autorisation de signature
  - 8.6. *Offre de service d'AJ Environnement – étude écologique et demande d'autorisation ministérielle projet ponceau chemin de la Rivière-Rouge*
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
- 9.1. Adoption du règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles
  - 9.2. Avis de motion – règlement numéro 2023-547 amendant le règlement no. 2000-349 intitulé règlement relatif au lotissement afin de réviser les dispositions applicables aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espace naturel
  - 9.3. Projet de règlement numéro 2023-547 amendant le règlement no. 2000-349 intitulé règlement relatif au lotissement afin de



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

réviser les dispositions applicables aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espace naturel

9.4. Date de l'assemblée de consultation – projet de règlement numéro 2023-547

10. Loisirs, culture et vie communautaire

10.1. Annulation du projet d'intégration d'un mur d'art éphémère

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

**3** **RÉSOLUTION 2023-04-068**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 13 MARS 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**4** **INFORMATION AUX CITOYENS**

**4.1** **Maire**

**5** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.1** **RÉSOLUTION 2023-04-069**  
**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE**  
**MARS 2023**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de mars 2023, au montant de 271 577,02 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.2** **RÉSOLUTION 2023-04-070**  
**NOMINATION DE MONSIEUR GUY GAUTHIER, MEMBRE DU**  
**COMITÉ VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de nommer monsieur Guy Gauthier, membre du comité voirie et hygiène du milieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

**6.3**                    **RÉSOLUTION 2023-04-071**  
**CONFIRMER EMBAUCHE DE CÉLINE CHICOINE, À TITRE DE**  
**TECHNICIENNE COMPTABLE**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de madame Céline Chicoine, une période de probation était prévue (résolution 2022-09-218);

CONSIDÉRANT que madame Chicoine satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de confirmer madame Céline Chicoine, au poste de technicienne comptable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.4**                    **RÉSOLUTION 2023-04-072**  
**CONFIRMER EMBAUCHE DE KIM HUT, À TITRE D'INSPECTRICE**  
**EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de madame Kim Hut, une période de probation était prévue (résolution 2022-10-237);

CONSIDÉRANT que madame Hut satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de confirmer madame Kim Hut, au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.5**                    **RÉSOLUTION 2023-04-073**  
**EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET**  
**VIE COMMUNAUTAIRE, POSTE CADRE**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'embaucher madame Julie St-Denis, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, à compter du 8 mai 2023 et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.

Pour la période du 12 avril au 7 mai 2023, madame St-Denis agira à titre contractuel pour la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.6**                    **RÉSOLUTION 2023-04-074**  
**EMBAUCHE D'UNE AIDE EN URBANISME, POSTE SAISONNIER,**  
**TEMPS PLEIN**



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'embaucher madame Sarah-Ann Rivet, à titre d'aide en urbanisme, ayant un statut de personne salariée saisonnière, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 17 avril 2023. Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.7**                    **RÉSOLUTION 2023-04-075**  
**EMBAUCHE DE MONSIEUR BERTRAND CHARETTE, À TITRE DE**  
**POMPIER TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'embaucher monsieur Bertrand Charette, à titre de pompier à temps partiel à compter du 11 avril 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de 6 mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'appliquer la politique salariale du Service en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.8**                    **RÉSOLUTION 2023-04-076**  
**EMBAUCHE DE MONSIEUR WILLIAM MARLEAU, À TITRE DE**  
**POMPIER TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher monsieur William Marleau, à titre de pompier à temps partiel à compter du 11 avril 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai d'un an. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'appliquer la politique salariale du Service en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.9**                    **AUDIT DE PERFORMANCE - DÉPÔT DES RAPPORTS PORTANT**  
**SUR L'INFORMATION SUR LE SITE WEB DES MUNICIPALITÉS**

Conformément aux dispositions de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le directeur général et greffier trésorier dépose les rapports d'audit de performance portant sur l'information sur le site Web des municipalités.



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

**6.10**                    **RÉSOLUTION 2023-04-077**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES**  
**SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que l'entente de services pour la location de locaux situés dans l'école L'Aventure arrive à échéance;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties pour le renouvellement de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec le Centre de service scolaire des Hautes-Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.11**                    **RÉSOLUTION 2023-04-078**  
**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE QUANT À LA**  
**LOCATION COURT TERME SUR BAIL DE VILLÉGIATURE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Matawinie quant à la location court terme sur bail de villégiature, aux termes de la résolution CM-02-086-2023;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministre de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN) et la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) dans le cadre d'une délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que la MRCAL assure la gestion de plus de 750 baux en vertu de cette même entente;

CONSIDÉRANT que la majorité des baux de villégiature couverts par l'entente de délégation se situent en territoire non organisé (TNO);

CONSIDÉRANT que la location court terme à des fins d'hébergement touristique n'était pas autorisée sur un bail de villégiature;

CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi sur l'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT que cette loi vise notamment à favoriser la location court terme de résidence principale;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a modifié son approche en rapport aux baux de villégiature à la suite des modifications législatives relatives à la location court terme de résidence principale et qu'il considère qu'il est désormais permis de faire de la location court terme à des fins d'hébergement touristique sur un bail de villégiature;



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

CONSIDÉRANT que cette interprétation soulève de sérieux enjeux en milieux isolés, dont notamment en TNO;

CONSIDÉRANT l'absence de signalisation et de points de repère pouvant compromettre les déplacements des usagers dans ces milieux;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication sont limités ou absents sur ces mêmes territoires;

CONSIDÉRANT les délais pour la desserte en services de sécurité incendie et en soins de première ligne en milieu éloigné;

CONSIDÉRANT les enjeux pour la sécurité du public que peut représenter la location court terme à des fins d'hébergement touristique de ces lieux;

CONSIDÉRANT que la location court terme à des fins d'hébergement touristique permet désormais de générer des profits considérables sur un bail de villégiature;

CONSIDÉRANT que cette situation aura également un impact sur la valeur de revente des propriétés;

CONSIDÉRANT que cette décision pourrait également avoir des répercussions sur les municipalités locales où se trouvent aussi des baux de villégiature en terres publiques;

CONSIDÉRANT les principes d'accessibilités universelles mis de l'avant par le ministère dans le cadre du déploiement des activités sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le ministère n'a pas consulté les MRC et les partenaires avant de procéder à ces changements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'appuyer la MRC de Matawinie et de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) :

- De revoir son encadrement de la location court terme à des fins d'hébergement touristique sur les baux de villégiature notamment pour les milieux éloignés où la sécurité des locataires peut être compromise;
- D'assurer une prise de décision conséquence avec les mesures préconisées par le ministère;
- De consulter, impliquer et informer les MRC partenaires en amont de la prise de décision.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette-Vézina, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

**7.1** **RÉSOLUTION 2023-04-079**  
**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION**  
**D'UN GARAGE MUNICIPAL ET LA RÉNOVATION DE LA**  
**CASERNE INCENDIE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'entériner les procédures d'appel d'offres public pour la construction d'un garage municipal et la rénovation de la caserne incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.1** **RÉSOLUTION 2023-04-080**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA**  
**VOIRIE LOCALE (PAVL) – PROJETS PARTICULIERS**  
**D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-**  
**CE)**

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus au cours de l'année 2023, sur le chemin du Tour-du-Lac-Lynch et sur le chemin Entrelacs, lesquels sont estimés à 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier résolu de soumettre à madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle, une demande d'aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2023, pour des travaux de réfection du chemin du Tour-du-lac-Lynch et du chemin Entrelacs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.2** **RÉSOLUTION 2023-04-081**  
**AUTORISER L'ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LES PRODUITS**  
**ÉLECTRONIQUES**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à acheter un conteneur pour les produits électroniques, pour un montant n'excédant pas 3500 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.3** **RÉSOLUTION 2023-04-082**  
**DEMANDE D'ADHÉSION À LA RÉGIE DE COLLECTE**  
**ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE**



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

CONSIDÉRANT que l'article 13 de cette entente intermunicipale précise les conditions d'adhésion conformément à l'article 624 du code municipal;

CONSIDÉRANT que cette Régie offre des services intégrés de collectes des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie offre des services supplémentaires qui ne sont actuellement pas offerts par l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur du règlement provincial portant sur la collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise la conclusion de contrats avec des groupements de municipalités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu :

QUE la municipalité de L'Ascension demande par la présente à devenir membre de la Régie de collecte environnementale de la Rouge afin de bénéficier des services qu'elle offre.

De ce fait, la municipalité de L'Ascension reconnaît que l'horaire des collectes pour les bacs bruns, verts et noirs sera fourni par la Régie, en fonction de la fréquence déterminée par la Municipalité.

QUE les collectes réalisées par la RCER sur le territoire de la municipalité de L'Ascension débutent le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.4

**RÉSOLUTION 2023-04-083**

**AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO 3 À L'ENTREPRENEUR HYDRO-MEC HP - PROJET MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE RÉPARTITION DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc, pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration (résolution 2022-10-245);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no 3 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le décompte no 3 et d'autoriser le paiement à Hydro Mec HP Inc, au montant de 28 220,23 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

8.5

**RÉSOLUTION 2023-04-084  
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'AIDE À LA  
VOIRIE LOCALE, VOLET DOUBLE VOCATION – AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale, approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que le Programme comporte un volet Double vocation, qui vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières;

CONSIDÉRANT que le projet de la Municipalité a été retenu sous ce volet et que le Ministre accepte de verser à la Municipalité une aide financière de 12 000 \$ pour lui permettre de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer la convention d'aide financière dans le cadre programme d'aide à la voirie locale, Volet Double vocation, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.6

**RÉSOLUTION 2023-04-085  
OFFRE DE SERVICE D'AJ ENVIRONNEMENT – ÉTUDE  
ÉCOLOGIQUE ET DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE  
PROJET PONCEAU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement pour remplacement du ponton du chemin de la Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme AJ Environnement pour une étude écologique et demande d'autorisation ministérielle dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière;



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter l'offre de service de la firme AJ Environnement, consultants en biologie, pour une étude écologique et demande d'autorisation ministérielle pour le projet de remplacement du ponceau du chemin de la Rivière-Rouge, au coût de 11 990 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

9.1

**RÉSOLUTION 2023-04-086  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-546 RELATIF À LA  
DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT que l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de l'Ascension ne dispose pas d'un tel règlement et qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le projet de règlement le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu le 11 avril 2023 une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT que le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 3.1.3 *Catégorie d'immeubles dont la démolition est soumise à l'étude par le Comité* a été modifié après l'adoption du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter, avec modifications, le règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

9.2

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-547 AMENDANT  
LE RÈGLEMENT NO. 2000-349 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF  
AU LOTISSEMENT AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS  
APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, DE  
TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACE NATUREL**



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

Avis de motion est donné par madame Marie-Claude Bélanger qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 2023-547 amendant le règlement no. 2000-349 intitulé règlement relatif au lotissement afin de réviser les dispositions applicables aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

**9.3**                    **RÉSOLUTION 2023-04-087**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-547 AMENDANT LE**  
**RÈGLEMENT NO. 2000-349 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AU**  
**LOTISSEMENT AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS**  
**APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, DE**  
**TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACE NATUREL**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2023-547 amendant le règlement no. 2000-349 intitulé règlement relatif au lotissement afin de réviser les dispositions applicables aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espace naturel, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.4**                    **RÉSOLUTION 2023-04-088**  
**DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – PROJET DE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-547**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de tenir une assemblée de consultation publique le 8 mai 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, concernant le projet de règlement numéro 2023-547 amendant le règlement no. 2000-349 intitulé règlement relatif au lotissement afin de réviser les dispositions applicables aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espace naturel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.1**                  **RÉSOLUTION 2023-04-089**  
**ANNULATION DU PROJET D'INTÉGRATION D'UN MUR D'ART**  
**ÉPHÉMÈRE**

CONSIDÉRANT que le projet d'intégration d'un mur d'art éphémère dans le noyau villageois présenté en 2021 a été retenu pour l'obtention d'une aide financière de 2 000 \$, dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023 conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pu réaliser le projet;



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

CONSIDÉRANT que le premier versement au montant de 1 200 \$ a été versé à la Municipalité, selon la convention d'aide signée le 26 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de confirmer à la MRC d'Antoine-Labelle l'abandon dudit projet et d'autoriser le remboursement à la MRC d'Antoine-Labelle, du versement reçu, soit 1 200 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**12 CORRESPONDANCE**

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 RÉSOLUTION 2023-04-090  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 54.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Jacques Allard,  
Maire

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et  
Greffier trésorier

r



Séance ordinaire  
du 11 avril 2023

---

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Allard  
Maire